

L'euthanasie ou le droit de mourir : un sujet qui continue de faire débat

vendredi 08.08.2008, 04:44 - La Voix du Nord



| LE TOUQUET |

Olivier Jardé, député de la Somme et conseiller général du canton de Boves, a tenu une conférence sur l'euthanasie. Son intervention était intitulée : « Après 60 ans, vivre en harmonie ». Voici le fruit de sa réflexion.

Le terme d'euthanasie a été créé par le philosophe Francis Bacon au XVIIe siècle. Pour lui, le rôle du médecin était triple : guérir, atténuer les souffrances, procurer une mort douce et paisible.

Au XIXe siècle, on distingue deux types d'euthanasie : active et passive. Longtemps le débat sur l'euthanasie est resté interne à la profession médicale. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, deux éléments ont éclairé différemment l'euthanasie : celle faite par le régime nazi sur les enfants mal formés ou handicapés et le problème de l'acharnement thérapeutique.

En novembre 2000, les Pays Bas ont été les premiers à légaliser l'euthanasie, sans que pour cela il n'y ait d'explosion de sa demande. Ils ont été suivis par la Belgique en 2002. L'Espagne admet implicitement le suicide assisté. Aux USA, l'état d'Orégon permet le suicide médicalement assisté, comme en Suisse.

En septembre 2003, La France s'est interrogée après le drame vécu par le jeune Vincent Humbert. Une mission d'information a été créée, où ont été entendus les hommes d'église, de sciences et de toutes les philosophies.

La fin de vie est un sujet sensible qui renvoie chacun à sa propre explication de la vie, de la maladie, de la souffrance et de la mort. Accepter de pousser son premier cri, c'est accepter de pousser son dernier soupir. La société actuelle est une société du zéro

danger, du risque 0 et du 100 % assurance. Le débat sur l'accompagnement de la fin de vie est un débat entre qualité de vie et quantité de vie. Faut-il vivre plus longtemps ou faut-il mieux vivre ?

La philosophe Jacqueline Lagrée affirme : « *L'espérance de vie en France a tellement augmenté qu'on ne saurait plus dire à quel âge il est normal de mourir.* »

Actuellement, l'espérance de vie des femmes est de 82 ans, celle des hommes de 76 ans avec une moyenne de 79 ans.

Les partisans et les opposants de l'euthanasie se battent sur le même terrain : la dignité de la personne humaine. Les patients et leurs proches attendent la même chose : l'abolition d'une souffrance inutile. Le suicide n'est pas légalement interdit car c'est un acte solitaire, une forme de liberté ultime. En revanche, l'aide au suicide est interdit. Les personnes d'environ 75 ans se suicident 6 fois plus que les jeunes de moins de 24 ans.

L'euthanasie est un acte aidé. La majorité des personnes se disant favorables sont des gens bien portants. Le problème existe, comme c'était le cas de Vincent Humbert, pour les personnes qui le souhaitent et qui n'en ont pas la possibilité physique. •